



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

SIVOM "La Souffel"

2a rue de l'École - 67370 GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL

☎ 03 88 56 17 96 –contact@sivomlasouffel.com

**Séance du comité directeur
du 8 avril 2024 à 20 heures
à la mairie de Dingsheim**

Titulaires présents :

DINGSHEIM	GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL	PFULGRIESHEIM
M. ARENAS Joseph		M. MEYER Bertrand
	M. HABER Alain	M. AFFOLTER Claude
M. DIEBOLD Geoffrey	Mme JACOB Chantal	Mme BAUER Liliane
M. FRITSCH Marcel	M. OSTER Pierre	M. DURINGER Gérard
Mme JOHNER Laetitia	M. WUNENBURGER René	

Excusés :

Christian BILLER, remplacé par Brice SCHOBEL

André JACOB

Nicolas GINTER, remplacé par Claude WERLE

Assistent également :

Gaston BURGER

Astrid GASS

La séance est présidée par le président, M. Joseph ARENAS

Secrétaire de séance, pour signature du PV : Alain HABER, 1^{er} Vice-Président

L'ordre du jour qui s'établit comme suit :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du PV de la séance du 26 février 2024
3. Points budgétaires
 - A. Affectation du résultat 2023
 - B. Vote du budget primitif 2024
 - C. Suppression de la régie de recettes du Centre Culturel
 - D. Mise en place du mode de paiement par PayFIP
 - E. Fongibilité des crédits en M57
 - F. Passage au compte financier unique
 - G. Remboursement à Monsieur Peter GRAFF
4. Renouvellement de la demande de dérogation concernant l'organisation scolaire consistant en la répartition des heures d'enseignement hebdomadaire sur 4 jours
5. Points d'information équipe technique
 - A. Tableau des heures au 22 mars 2024
6. Divers
 - Retour sur les tests réalisés avec TAPAJ et La Main Verte
 - Retour sur le recrutement en CDD d'un 5^{ème} agent technique et aide financière versée par France Travail
 - Point sur les arrêts de travail en cours
 - Point sur la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat
 - Point sur les investissements (maison rue de la Souffel ; panneaux photovoltaïques ; tracteur ; terrain de la maison de santé)

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Alain HABER est désigné secrétaire de séance.

2. Adoption du PV de la séance du 26 février 2024

Le procès-verbal de la séance du comité directeur en date du 26 février 2024, a été transmis à l'ensemble des membres en vue du comité directeur du 8 avril 2024.

Adopté à l'unanimité

3. Points budgétaires

A. Affectation du résultat 2023

Il appartient au comité directeur d'affecter le résultat de l'exercice 2023 conformément aux dispositions réglementaires prévues pour l'application de la norme comptable M57.

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement : + 262 049,35 €

Déficit de la section d'investissement (*aucun reste à réaliser à prendre en compte*) : - 43 553,65 €

Ainsi, il est proposé d'inscrire au budget primitif 2024 l'affectation du résultat, comme suit :

- Affectation obligatoire en recettes d'investissement (1068) : 43 553,65 €
- Conservation du solde en section de fonctionnement (002) : 218 495,70 €

Il appartient au comité directeur d'approuver l'affectation du résultat 2023

Le comité directeur, après en avoir délibéré, adopte l'affectation du résultat 2023

Adopté à l'unanimité

B. Vote du budget primitif 2024

Le budget primitif 2024 a été élaboré en tenant compte des orientations budgétaires qui ont été présentées au comité directeur en date du 26 février dernier corrigées des derniers états et contrôles effectués.

Le vote du budget se fera par chapitre.

En pièces jointes se trouvent :

- A. L'affectation du résultat
- B. Le tableau synthétique des dépenses d'investissement inscrites au BP 2024
- C. Le tableau synthétique des subventions inscrites au BP 2024
- D. Le tableau synthétique des emprunts inscrits au BP 2024
- E. IIA1 à IIIB2 - Le budget primitif synthétique

Les membres du comité directeur sont invités à voter le budget 2024. Le vote du budget global vaut acceptation des répartitions fonctionnelles qui apparaissent.

Adopté à l'unanimité

C. Suppression de la régie de recettes du Centre Culturel

La régie de recettes a été créée par délibération du 16 mars 2009 pour encaisser les recettes relatives aux locations du Centre Culturel, aux éventuels frais de casse des équipements mis à la disposition des locataires et les frais de nettoyage le cas échéant.

Afin de simplifier les encaissements, il est proposé au comité directeur de supprimer cette régie et de ne permettre que des paiements en ligne, en passant par PayFIP.

Il est proposé au comité directeur d'autoriser la suppression de la régie de recettes.

Adopté à l'unanimité

D. Mise en place du mode de paiement par PayFIP

PayFIP est une solution de paiement créée par la direction générale des Finances publiques, qui est mise à la disposition des collectivités publiques.

Cette solution permet aux usagers particuliers et professionnels de payer librement et sans frais, par prélèvement unique ou par carte de paiement, des factures qui ont été émises par un organisme public (par exemple une facture d'hôpital ou de cantine). Ce service dématérialisé est accessible 24h/24 et 7j/7. Plus besoin de vous déplacer ou d'envoyer un chèque.

Il est proposé au comité directeur d'approuver le paiement par PayFIP pour toutes les recettes provenant du Centre Culturel ou qui sont émises par le SIVOM. Et d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette solution de paiement.

Adopté à l'unanimité

E. Fongibilité des crédits en M57

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Comité Directeur de déléguer au Président la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Président informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est proposé au Comité directeur d'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Adopté à l'unanimité

F. Passage au compte financier unique (CFU)

Actuellement, les comptes des collectivités sont arrêtés dans deux états financiers :

- le compte administratif établi par l'ordonnateur au moyen de son système d'information qui rend compte de l'exécution budgétaire au cours de l'exercice,
- le compte de gestion du comptable public, issu de l'application Hélios, qui retrace non seulement l'exécution budgétaire de l'exercice écoulé mais aussi toute la comptabilité patrimoniale et financière de la collectivité territoriale.

Le Compte Financier Unique a vocation à se substituer à ces comptes dans un objectif de clarté, de lisibilité et de fiabilité des comptes publics locaux. Le C.F.U. sera un document de synthèse, reprenant

les informations essentielles figurant actuellement soit dans le compte administratif, soit dans le compte de gestion. Il constituera donc un document plus synthétique que l'information produite aujourd'hui et il permettra d'enrichir les données budgétaires par des informations comptables et ainsi de faciliter le débat démocratique.

La phase d'expérimentation du CFU étant terminée et conformément aux directives préfectorales les collectivités peuvent, si elles le souhaitent, produire un CFU à compter de l'exercice 2025 pour les comptes 2024, **sans l'obligation de conclure préalablement une convention avec l'État** ni de **délibérer pour basculer vers la production d'un CFU**. Néanmoins, les deux prérequis restent de vigueur :

- l'application du référentiel budgétaire et comptable M57
- la dématérialisation des documents budgétaires

A ce titre, le SIVOM remplissant les deux prérequis demandés, le maire propose de basculer sur le CFU à compter de l'exercice 2025 pour les comptes 2024 et de l'autoriser à signer les documents y afférents.

G. Remboursement à Monsieur Peter GRAFF

Monsieur Peter GRAFF, habitant de Dingsheim, a réparé gracieusement et sur la base du volontariat, la scie à ruban qui se trouve dans l'atelier de menuiserie du Centre Culturel.

Pour procéder aux réparations, Monsieur GRAFF a acheté des petites fournitures auprès de l'enseigne Leroy Merlin. La dépense s'élève à 9,98 €.

Compte tenu du service rendu au SIVOM, il est demandé au comité directeur de bien vouloir autoriser le Président à rembourser à Peter GRAFF la somme qu'il a dépensée sur ses deniers personnels, pour l'achat des petites fournitures nécessaires.

Adopté à l'unanimité

4. Renouvellement de la demande de dérogation concernant l'organisation scolaire consistant en la répartition des heures d'enseignement hebdomadaire sur 4 jours

Depuis la parution du décret du 27 juin 2017, une dérogation au principe général d'organisation scolaire consistant à la répartition des heures d'enseignement sur 4 jours a été rendue possible.

Cette dérogation avait été accordée pour une durée de 3 ans et a pris fin à la rentrée 2020, avec une clause de reconduction tacite d'une année. Une nouvelle procédure de reconduction pour 3 ans, à compter de la rentrée 2021 a été approuvée.

Cette dérogation prend fin cette année et il est nécessaire de délibérer pour son maintien.

Une des conditions de l'obtention de cette dérogation repose sur la proposition du conseil d'école. Ce point a été abordé lors des derniers conseils d'école. Il a été approuvé à l'unanimité lors du conseil d'école maternelle qui s'est tenu le 12 mars. Il a également été adopté par le conseil d'école primaire le 19 mars.

Il est proposé au comité directeur d'accepter le renouvellement de la demande de dérogation des rythmes scolaires en approuvant la répartition des heures d'enseignement hebdomadaire sur 4 jours.

Adopté à l'unanimité

5. Points d'information équipe technique

- A. Tableau des heures au 22 mars 2024

6. Divers

- Retour sur les tests réalisés avec TAPAJ et La Main Verte

TAPAJ est une association qui gère des jeunes en réinsertion et qui sont en difficulté. Le bilan du test réalisé pour le désherbage du cimetière de Griesheim-sur-Souffel est assez contrasté et insatisfaisant

Il a donc été décidé de ne pas donner suite à cette collaboration.

En revanche, l'expérience avec l'association La Main Verte s'est avérée très positive. Il s'agit également d'une association d'insertion, avec des personnes porteuses d'handicaps. Durant la phase de test, ils ont efficacement désherbé le cimetière de Dingsheim.

Il a été décidé de recourir à cette association lorsque la responsable du service technique estimera qu'il est nécessaire de soutenir son équipe de certains travaux. L'association sera donc contactée le moment venu.

- Retour sur le recrutement en CDD d'un 5^{ème} agent technique et aide financière versée par France Travail

L'agent a été recruté du 18 mars au 31 décembre 2024 Il remplit toutes les conditions afin qu'une convention puisse être signée avec France Travail et notamment de bénéficier d'une aide mensuelle de France Travail à hauteur de 50 % des 26 premières heures de travail, pendant 3 ans maximum. En contrepartie il bénéficiera de formations et d'actions de développement de compétences nouvelles.

D'autre part, son contrat de 9 mois permettra de maintenir l'équipe à 4 agents lorsque la responsable du service partira en congés maternité. Ce départ est estimé aux alentours du mois d'août.

- Point sur les arrêts de travail en cours

- L'arrêt de travail d'une de nos ATSEM a été prolongé jusqu'au 25 avril inclus. Compte tenu du risque de prolongation, du nombre de congés à récupérer en cas de reprise du travail et du calendrier scolaire, il a été décidé de prolonger l'ATSEM qui la remplace jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- L'agent actuel en CDD qui remplace une autre ATSEM titulaire du poste en disponibilité depuis plusieurs années pour convenance personnelle et qui a démissionné son poste en début d'année, devrait prochainement remplir les conditions lui permettant de solliciter une stagiairisation puis une titularisation pour devenir ATSEM,
- Le dossier de notre agent d'entretien devait être examiné par le comité médical à la fin du mois de mars, concernant une mise en retraite pour invalidité. L'assemblée plénière du comité médical s'est prononcée en faveur d'une mise en retraite pour invalidité.
A présent le dossier de retraite est en cours de constitution par le centre de gestion, qui le transmettra à la CNRACL pour instruction.
- D'autre part, nos deux femmes de ménage sont en arrêt de travail cette semaine. La société Aktiv Prop s'adapte très rapidement pour nous dépanner. Le risque de prolongation de l'une ou l'autre, voir des deux n'est pas exclu.

- Point sur la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat

Le dossier a été soumis au Comité Social Territorial, comme la réglementation l'impose. La secrétaire du service n'est pas autorisée à communiquer la décision qui a été rendue. Il nous faut attendre de réceptionner le courrier de réponse. Compte tenu du nombre de dossiers qui ont été présentés, il est certain que le SIVOM ne recevra pas la lettre d'ici le comité directeur du 8 avril. Ce point ne peut donc pas être inscrit à l'ordre du jour pour être voté. Il sera débattu lors du comité directeur de mai. Pour mémoire, la réglementation autorise le versement de cette prime au plus tard sur la paye de juin.

- Point sur les investissements prévus en 2024

- Maison du Sivom rue de la Souffel :

La réflexion sur le devenir de cette maison est toujours en cours : vente en l'état ; rénovation en vue d'une vente ; rénovation en vue d'une location, ce qui induit le risque locatif.

Que faire du jardin ? Le vendre séparément ; le vendre avec la maison ; récupérer une partie du jardin.

Parallèlement les riverains de cette propriété ont été approchés par des élus de Griesheim-sur-Souffel pour savoir s'ils étaient disposés à vendre un bout de terrain à l'arrière de leur parcelle en vue d'y créer un chemin piétonnier. Cela permettrait d'accéder aux installations de Dingsheim et à celles de Griesheim-sur-Souffel.

Sur 10 riverains concernés, 8 se sont déjà dit être favorables. Le prix sera à discuter d'autant plus que ces terrains sont situés en zone UB du Plan Local d'Urbanisme.

- Mur des ateliers :

Le devis a été signé. Des racks de stockage seront installés le long de ce mur.

Il est demandé s'il est possible de demander à l'entreprise de construire ce mur avec un retour sur le côté Sud. Ce d'autant plus si des racks sont installés, ce qui éviterait que l'extrémité de ces rayonnages ne soit exposée aux intempéries.

Finalement, le mur sera construit conformément au devis qui a été signé. Il sera toujours possible dans un second temps de demander un devis complémentaire.

- Tracteur :

Le tracteur a été trouvé et le prix est connu. Les dernières négociations sont en cours.

- Réfection du plancher du club-house :

La dégradation du plancher, qui dure depuis plusieurs années, s'est fortement accrue. Elle est due à des fuites d'eau qui n'ont jamais pu être identifiées.

Un diagnostic a été demandé à la société EC Services, pour trouver l'origine de ces infiltrations. Pour mémoire, cette entreprise a déjà réalisé les travaux sur le toit de l'école maternelle et sur le toit de la partie « bureau » du tennis couvert.

- Courts de tennis extérieur :

Le coût des travaux pour la transformation en French Courts a été inscrit au budget primitif. Mais des subventions devraient être perçues.

A cela s'ajoute la participation maximum du club de tennis avec ses fonds propres, à hauteur de 10 000 €. La démarche partenariale du club dans ce projet d'intérêt commun mérite d'être soulignée. Le devis, fourni par l'association lors de la présentation du projet, s'élève à 62 000 € TTC.

- Etude en cours sur la possibilité de mettre des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics :

L'étude est réalisée par Alter Alsace Energies. Le premier retour qui a été fait récemment montre que deux bâtiments sont parfaitement propices à l'installation de panneaux photovoltaïques. Il s'agit de l'école élémentaire et du Centre Culturel. Mais sur ce bâtiment, il faudrait au préalable s'assurer de la solidité de la structure.

Une réflexion est en cours concernant le bâtiment des ateliers qui n'est pas idéalement orienté. En effet, il est construit Est-Ouest au lieu de Nord-Sud qui serait l'orientation parfaite.

Enfin, le bâtiment du tennis couvert constitue une problématique puisqu'il est parfaitement orienté (Nord-Sud) et dispose d'une surface potentielle très importante mais le toit est en éternit dont la manipulation est très réglementée.

- Citerne d'arrosage pour la remorque :

Le devis a été signé. La citerne devrait être reçue rapidement puisque la période de l'arrosage débutera bientôt.

La fin de la réunion et eu égard aux personnes présentes en séance M Rene Wunenburger évoque deux sujets non prévus.

Il s'agit d'une part des aspects de sécurité sur la voirie à l'approche du groupe scolaire lié au plan de circulation de Dingsheim et d'autre part de la situation du pont qui enjambe la Souffel entre la rue de l'église à Griesheim et rue du stade à Dingsheim.

Le président précise que ces deux aspects n'entrent pas dans les compétences du Sivom et que par conséquent le comité directeur n'est pas fondé à débattre de ces points.

Comme l'ordre du jour de la réunion est épuisé, le président propose de clôturer la séance pour permettre de manière informelle de poursuivre si besoin les échanges sur ces sujets.

Clôture de la séance à 21h30

Les membres du comité directeur présents :

Le Président – Joseph ARENAS	1 ^{er} Vice-Président – Alain HABER	Le 2 ^{ème} Vice-Président - Bertrand MEYER
Christian BILLER, remplacé par Brice Schobel	Nicolas GINTER, remplacé par Claude WERLÉ	Claude AFFOLTER
Geoffrey DIEBOLD	Chantal JACOB	Liliane BAUER
Laetitia JOHNER	Pierre OSTER	Gérard DURINGER
Marcel FRITSCH	René WUNENBURGER	André JACOB